

FEDERATION DES ARTS ET TRADITIONS POPULAIRES CENTRE ET MASSIF CENTRAL

Association agréée par le Ministère de la Jeunesse et des Sports N°63EP516
Siège social : Maison des Associations, 2 Bd Trudaine, 63000 Clermont-Ferrand

Compte-rendu de l'Assemblée Générale Le 26 octobre 2013 à Saint Flour

Sont présents

03 Les Brûlés de Chazemais, Vichy et ses sources, La Sabotée Cussétoise, Les Gats Dô Bourbonnais
12 Lous Oyolos
15 La Bourrée du Carladès, La Bourrée d'Aurillac, La Sanfloraine
18 Les Sonneurs Néronnais
19 Icoranda
37 Lo Bourreio
42 Lou Cantou
43 Groupe Folklorique Le Velay, Le Brusse,
48 La Bourrée Barabande
63 L'Auvernha Dansaïra, Le Livradou Dansaïra, Les enfants de l'Auvergne, Le folklore Issoirien, La Pastourelle du Val d'Allier,
Lous Veilhadours Limousins, Les Danseurs Brayauds, la Bourrée du Pavin
Philippe Proust, Marie Proust, Daniel Blanquet et Serge Mielvaque membres individuels
Le groupe en stage L'Iraliot de Vic sur Cère

Sont excusés

03 La Pastourelle des 3 vallées, Les Troubadours montluçonnais, Amicale des vieilles et cornemuseux
12 Les Cadets Estognols, La Pastourelle de Rodez
18 La Sabotée Sancerroise, La Chaînée Castelloise
23 Lo Danseus de Jean Do Boueix
36 Les Tréteaux du Pont-Vieux
43 Lous Petioutous dehl Velay
45 La Châtaigne, Ronda Tipica
63 La Bourrée de Vergheas, Lou Brouchillou
Raymond Longo Président d'honneur Guy Boistard membre individuel
Monsieur Pierre Jarlier maire de Saint Flour
Monsieur le Président du Conseil Général

Ouverture de l'assemblée générale ordinaire

Roger Marandola, Président de la Fédération ouvre la séance et demande une minute de silence en hommage aux membres des groupes disparus au cours de cette année

Marc Chabannier, président du groupe La Sanfloraine souhaite la bienvenue à tous les participants et les remercie de leur présence. Trois volontaires se proposent pour être scrutateurs lors du dépouillement du vote de la modification des statuts : Marie Proust, Bernard Dupuy, madame Cassin sous la direction de Monique Pelletier.

Le compte-rendu de l'AG 2012 à Clermont Ferrand est **approuvé à l'unanimité**.

Ouverture de l'Assemblée générale extraordinaire

Les 23 groupes présents votent la modification des articles 10a, 10g, 11c, 11k, 12b, 14c, 18b des statuts. Les modifications sont adoptées.

Clôture de l'Assemblée générale extraordinaire

Rapports d'activités des commissions

Pôle Administration

1-Secrétariat (présenté par Jeanne Marandola)

Comme chaque année, il a fallu préparer et envoyer les convocations pour les deux conseils d'administration et l'Assemblée générale. Suivent alors les comptes-rendus de ces réunions qui sont adressés aux membres du CA pour les conseils d'administration et aux présidents de chaque groupe pour l'assemblée générale.

Le fascicule remis à chaque groupe et regroupant tous les rapports d'activité de l'année a également été réalisé par le secrétariat.

Admission :

Le groupe l'Iraliot de Vic sur Cère entre en deuxième année de stage. Il n'a pas reçu encore de visite. Ce sera fait dans l'année à venir.

2- Trésorerie et Budget (présentés par Carole Couppat)

Nous constatons cette année un confortable excédent (1 040 euros) comme l'année précédente. Le décalage d'activités (stages) sur l'exercice à venir ou l'annulation de certaines actions expliquent cette situation similaire à l'an passé.

L'écho de la fédération :

Le déficit de la parution de l'Echo de la Fédération est de 404€ cette année contre 389 euros l'année précédente. Le nombre d'abonnements a diminué de 17 exemplaires mais dans le même temps le nombre d'adhérents des 38 groupes affiliés a baissé de 63 personnes.

✚ **Stages et Concours musique/Rencontres Jeunes Musiciens :**

La rencontre pour jeunes programmée au budget a encore une fois été reportée.

Le 2^{ème} stage de musique et danses à destination des groupes du Sud de notre fédération organisé à Ambert a eu lieu les 6 et 7 octobre 2012. Il affiche un déficit de 243 euros après affectation de la subvention de 400€ allouée par le Conseil Général du Puy de Dôme.

✚ **Les frais de Conseils, d'assemblées et frais généraux de la Fédération :**

Les frais de Conseil et d'assemblée sont à nouveau à la baisse pour le 2^{ème} exercice consécutif. Les autres frais de fonctionnement sont stables.

✚ **Le rassemblement des jeunes 2012 de Saint Flour :**

La participation de la fédération a été de 2 500 euros cette année pour aider St Flour et également pour contribuer au transport des groupes fédérés.

✚ **Autres éléments significatifs :**

Les contributions des groupes au budget fédéral sont restées en légère baisse du fait d'une baisse des effectifs.

Les subventions des collectivités sont constituées par une convention triennale avec la Région Auvergne pour 3 000 euros, la mise à disposition à titre gracieux par la ville de Clermont-Ferrand d'un local pour une valeur locative estimée à 1 970 euros ainsi que 400 euros du Conseil Général du Puy de Dôme correspondant au financement du stage d'Ambert.

Le budget 2013/2014 :

Nous prévoyons un budget déficitaire de 963 euros compte tenu des activités prévues.

Le financement des activités et projets ci-dessous est prévu sur l'année à venir sous réserve d'aboutissement des projets ou de modifications selon vos besoins et désirs pour vos groupes :

- Un stage de musique et danses au Nord de la fédération prévu à Chazemais le 9 novembre
- Un stage de musique propre au Sud de la fédération à Clermont Ferrand
- Le rassemblement des jeunes à Vichy
- Des visites de groupes
- La poursuite du recueil sur les coiffes portées par nos groupes et plus généralement la conservation et numérisation d'éléments de patrimoine.
- 3 nouvelles éditions de l'écho de la fédération
- La maintenance du site internet

Quitus est donné par les vérificateurs aux comptes et le budget est voté à l'unanimité.

3- Juridique et assurances (présenté par Bernard Fleury)

Nouvelle règle sur la facturation

Depuis le 1^{er} janvier 2013, les factures émises doivent porter mention du montant de l'indemnité forfaitaire due au créancier en cas de retard de paiement

Rajout à mentionner sur la facture :

« Pénalité de retard suivant article D.441-5 du code du commerce » décret 2012-1115 du 2/10/212

Concernant les 6 manifestations exonérées d'impôt

Nos groupes rentrent bien entendu dans cette exonération, mais attention, l'exonération ne concerne que les manifestations dites exceptionnelles, c'est-à-dire ne faisant pas partie des activités habituelles de l'association.

Il faut également savoir que les recettes peuvent éventuellement être reversées à une autre association, mais alors celle-ci devra décompter une manifestation sur son propre quota de 6. Toutes les recettes sont exonérées. Par contre, s'il est diffusé d'une façon ou d'une autre de la musique, il faudra bien entendu la déclarer à la SACEM et s'acquitter des droits d'auteur et droits voisins (quand l'œuvre est tombée dans le domaine public (70 ans), les droits voisins peuvent éventuellement rémunérer les interprètes.

Responsabilité personnelle du dirigeant

Pour que la responsabilité financière et personnelle d'un dirigeant soit engagée, le préjudice doit être la résultante d'une faute de gestion. C'est-à-dire qu'il doit exister un lien de causalité entre les deux événements.

Le président d'une association qui a engagé des frais importants pour organiser une manifestation peut-être condamné à combler le passif s'il n'a pas préalablement vérifié que la trésorerie de l'association disposait des fonds suffisants pour régler tous les frais de la manifestation.

En cas de condamnation pour faute de gestion, la sanction sera personnelle, elle pèsera sur le patrimoine du dirigeant.

Prêt d'argent entre associations

Une association peut prêter de l'argent à une autre association à titre exceptionnel sur le vote du CA ou d'une AG, sans taux d'intérêt.

La cotisation

Ce n'est pas une obligation dans le fonctionnement d'une association. Elle reste généralement d'usage et pratiquée par la plupart des associations.

Elle doit être prévue par les statuts qui en déterminent la fréquence. Généralement le CA ou l'AG en détermine le montant.

Il est bon de fournir un document matérialisant le contrat d'adhésion tel qu'un reçu ou encore une carte d'adhérent.

Les cotisations donnent droit à une réduction d'impôt lorsqu'elle est consentie sans contrepartie.

Suite à une absence de paiement, les statuts de l'association peuvent prévoir les mesures à adopter en cas de non-versement de la cotisation. La démission d'office est requise lorsque l'appel de cotisation (précisant une date limite de paiement) adressé aux membres reste sans effet.

4-Récompenses (présenté par Philippe Proust)

A ce jour 17 groupes ont fait une demande pour un total de quatre vingt quinze médailles :

Bronze 35, argent 31, or 13, vermeil 9, ATP 7.

Avec un total de 95 médailles, 2013 est une mauvaise année.

Je rappelle que les médailles sont une marque de reconnaissance d'un groupe pour l'assiduité de ces membres.

Pôle Danse et Musique (présenté par Marie Proust)Commission musique :

La rencontre des responsables musiques, qui a eu lieu en juin dernier, a été le moment pour les groupes présents de nous parler des difficultés rencontrées, d'en discuter et d'essayer de trouver des solutions. Dans l'optique de valoriser les groupes dans leur accompagnement musical et d'aider les groupes qui sont plus en difficulté dans l'harmonisation des morceaux, nous vous proposons de faire des vidéos de vos groupes de musique avec 4 ou 5 morceaux harmonisés afin d'en faire un dvd qui pourra être partagé avec l'ensemble de la fédération.

Le projet du fichier des responsables de musique a été finalisé.

Rencontres Gaston rivière :

Comme il vous l'a été annoncé, nous ne parlerons plus de concours mais de Rencontre Gaston Rivière. Nous souhaitons proposer cette rencontre en même temps que le festival jeunesse organisé par Alain Ugonnet. L'idée d'un bal animé par les jeunes musiciens de la fédération le samedi soir avec des morceaux en commun et des morceaux spécifiques à chaque groupe est en bonne voie !!

Commission danse :

Le projet du fichier des responsables de danses a été finalisé.

Un stage de danse et musique pour le nord de la fédération aura lieu à Chazemais le 9 novembre. Il sera encadré par les intervenants suivants : Amaury Babault pour la danse, Sébastien Tourny pour la vielle, Yannick Guyader pour l'accordéon, Olivier Gitenait pour la cornemuse.

Maintenance :

La bourrée de Vergheas a reçu la visite de Carole Couppat, il en ressort un bilan très positif sur l'ensemble du spectacle.

Lo Bourreio et Le Brusse n'ont pu être visités cette année en raison du peu de sortie. Ils le seront cette année.

L'Iraliot qui entame la 2eme année de stage sera également vu au cours de spectacles par des membres de la commission.

Parc instrumental :

Il reste une cornemuse 16 pouces en sol do à votre disposition. Les autres instruments sont tous en circulation dans les groupes.

Projets 2014

Un stage de musique pour les groupes du Sud de la Fédération est envisagé à Clermont Ferrand. La date n'est pas encore déterminée.

Un répertoire d'intervenants en musique et danse va être constitué afin de faciliter l'organisation des prochains stages. Si vous connaissez des personnes susceptibles de faire ce travail, donnez leurs coordonnées aux responsables de la commission.

.4- Jeune âge et adolescence, (présentée par Alain UGONNET)

Cette année 2013, la commission Jeune âge et de l'adolescence, n'a pas réalisé d'actions.

La rencontre qui devait avoir lieu pour la Pentecôte à VICHY a été reportée en septembre. Mais la date retenue a posé des problèmes de disponibilité aux uns et aux autres. Les 14 et 15 septembre 2013, c'étaient les « JOURNEES du PATRIMOINE » et quelques jours après la rentrée scolaire. Cet ensemble de faits a pénalisé la venue des groupes éloignés. Le rassemblement se réduisant à l'accueil de quelques groupes seulement, nous avons donc décidé de reporter cette manifestation pour le week-end de Pentecôte le Samedi 7 et Dimanche 8 juin 2014, à VICHY .

Celle-ci, sera couplée avec la rencontre « Gaston RIVIERE ».

Pôle Patrimoine (présenté par Marie Noëlle Hérlilier)

Les groupes folkloriques sont les seules structures qui, dans notre pays, assurent la mémoire **vivante** du savoir-faire d'une époque où la ruralité correspondait à l'essentiel du cadre de vie de la population française. Parmi ces éléments de mémoire, nos costumes, nos coiffes, constituent l'un des attraits importants de nos prestations et concourent à leur réussite C'est ainsi que l'idée d'un recueil des **Coiffes et chapeaux portés actuellement par les différents groupes de la Fédération** a vu le jour. D'abord prévu sous forme d'un classeur, terminé en ce qui concerne l'Auvergne depuis avril 2012, puis d'un dossier accessible sur le site de la Fédération, il sera finalement disponible sur un DVD déjà bien avancé et diffusé à l'ensemble des groupes. Suivront un ou plusieurs DVD selon l'importance des collectes de documents concernant les autres provinces, Rouergue, Bourbonnais, Berry, Gévaudan, Velay, Limousin...

Un stage concernant la restauration et l'entretien des coiffes anciennes peut être organisé un samedi à Ambert en 2014, stage **pratique** où il serait bon que les personnes qui ont des compétences dans ce domaine puissent les échanger, les comparer, afin de pérenniser ce savoir-faire qui est un véritable patrimoine.

Pôle Communication

1- Revue fédérale (présentée par Roger Marandola)

Remerciements à tous les groupes, de plus en plus nombreux, qui ont envoyé des articles.

Pour les 3 prochains numéros, il est prévu

	Edito	Groupe au microscope
N° 73	Marie Proust	La Châtaigne
N° 74	Bernard Fleury	Le Brusse
N°75	Michel Laurent	Lou Cantou

2-Site internet (présenté par Roger Marandola)

Le site internet a connu cette année pas mal de difficultés. Il a entre autre été piraté et Erik Boyer, qui gère le site, a eu beaucoup à faire pour remettre toutes les données en ligne.

Les compte rendus des AG qui avaient été supprimés seront remis sur le site.

3-Fêtes et échanges

L'enquête menée chaque année auprès des groupes concernant leur activité a été abandonnée car la moitié des groupes seulement répondait et, de ce fait, les statistiques étaient tronquées.

4- Relations publiques

Pas de relation spéciale cette année avec Jeunesse et Sports

Un dossier de subvention est en cours auprès de la Région pour le versement de la subvention 2013 de 3 000€.

5- Questions diverses

La difficulté à trouver des sorties pour certains groupes est abordée. On constate que les groupes situés dans des zones touristiques ont toujours une demande d'animation importante et tirent mieux leur épingle du jeu.

Mise en garde de Bernard Fleury à propos des contrôles URSAFF qui peuvent avoir lieu.

Roger Marandola clôt l'Assemblée et remercie le groupe organisateur qui transmet le flambeau fédéral à Bernard Fleury du groupe Lou Cantou qui organisera l'assemblée générale 2014 à Roanne.